

DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence / Contrat d'achat unique)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Achat de service de consultance pour une étude sur la faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat [Contrat no (le cas échéant)]

Le Conseil de l'Europe examine actuellement la possibilité d'élaborer un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat en vue de renforcer le niveau de protection offerte aux avocats quant à l'exercice indépendant et sûr de leur profession. Dans ce contexte, il recherche un(e) Prestataire pour la fourniture de services de consultance pour rédiger une étude de faisabilité portant sur la valeur ajoutée et l'efficacité potentielles d'un tel nouvel instrument (voir Partie A de l'acte d'engagement).

A. REGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence **qui, en vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats¹, exige que l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 150 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat d'achat unique** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale à l'exception des groupements d'entreprises.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet: « Services de consultance - profession d'avocat : étude de faisabilité »**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, veuillez utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : DGI-CDCJ@coe.int - « Services de consultance - profession d'avocat : étude de faisabilité »**.

Objet de la procédure d'achat ▶	Procédure de mise en concurrence visant la fourniture de services de consultance
Projet ▶	Etude de la faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat
Type de contrat ▶	Contrat d'achat unique
Durée ▶	Jusqu'à exécution complète des obligations des parties (voir l'article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l'acte d'engagement)
Date limite pour la soumission des offres ▶	15 mars 2020
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶	DGI-CDCJ@coe.int
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶	DGI-CDCJ@coe.int
Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶	10 avril 2020

¹ Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

B. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **Partie A de l'acte d'engagement** (voir ci-joint).

C. PRIX

Tous les soumissionnaires sont invités à remplir le **tableau des prix** figurant dans la **Partie A de l'acte d'engagement**.

Les soumissionnaires **assujettis à la TVA** joindront également **un devis (facture pro forma)** rédigé sur papier à en-tête, comprenant les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du prestataire de service;
- son numéro de TVA;
- la liste complète des services à fournir;
- les prix par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement), hors taxes, le taux de TVA applicable, le montant de la TVA et le montant TTC (toutes taxes comprises).

D. ÉVALUATION

Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts

(en signant l'acte d'engagement², vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays d'enregistrement, de résidence ou d'établissement;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Critères d'éligibilité

- Profil juridique :
 - Universitaire, chercheur, professionnel du droit, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme
 - Diplôme de l'enseignement supérieur en droit ou en sciences politiques, sciences sociales ou autres domaines connexes
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Expérience ou connaissance des problèmes actuels auxquels sont confrontés les avocats en ce qui concerne leur indépendance et leur protection
- Bonne connaissance des instruments juridiques internationaux existants relatifs à l'indépendance des avocats et à leur protection, en particulier la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme
- Bonne connaissance des mécanismes relatifs au développement d'instruments juridiques internationaux, dont ceux du Conseil de l'Europe, y compris des procédures de préparation, d'adoption, et de signature/ratification
- Excellentes capacités de recherche, d'analyse et de rédaction ; bonnes capacités de communication
- Très bonne connaissance du français ou de l'anglais.
- Offre financière ne dépassant pas le seul indiqué dans l'acte d'engagement.

² Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, de produire un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits, et un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait.

Critères d'adjudication

- Critères de qualité (90 %), dont :
 - pertinence de l'expérience du soumissionnaire dans le(s) domaine(s) couvert(s) par le présent appel, y compris connaissance des instruments du Conseil de l'Europe et autres instruments internationaux existants (50%);
 - capacités de recherche, d'analyse, de rédaction et de communication (40%).
- Critères financiers (10 %).

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

E. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

F. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

- **Un exemplaire de l'acte d'engagement³ rempli et signé** (voir en pièce jointe)
- Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, **un devis décrivant leur offre financière**, comme requis à la Partie C du dossier de consultation (voir ci-dessus);
- Les documents d'enregistrement, pour les personnes morales uniquement
- Un CV détaillé démontrant clairement que le soumissionnaire remplit les critères d'éligibilité, notamment la pertinence de son expérience;
- Les coordonnées de 3 (trois) contacts de référence;
- Un exemple, n'excédant pas trois pages (c'est-à-dire un extrait), d'article, d'avis juridique, de rapport, ou d'autre écrit professionnel récemment rédigé, en français ou en anglais, par le soumissionnaire et pouvant démontrer son expérience et ses connaissances des questions couvertes par l'appel;
- Une lettre de motivation, n'excédant pas une page, décrivant comment le soumissionnaire satisfait aux exigences des services attendus (voir Partie B ci-dessus).

Tous les documents seront soumis en français ou en anglais, à défaut de quoi l'offre sera exclue.

Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *

³ L'acte d'engagement doit être complété, signé et scanné dans son intégralité (c'est-à-dire contenir toutes les pages). Toutes les pages de l'acte d'engagement scanné peuvent être envoyées individuellement (en pièces jointes dans un seul et même courriel) or compilées dans un document, bien que la préférence va au document de compilation. Pour tous documents scannés, les fichiers devraient de préférence être au format pdf.